

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI 007-10074/21/BM

■ Demande de subvention relative au financement de l'opération "Etude prospective sur l'organisation, les logiques concurrentielles et les besoins des filières alimentaires du territoire"

MET 21/19107/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Caisse des Dépôts et Consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de la France. Le groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts accompagne la réalisation de leurs projets de développement.

La Caisse des Dépôts, au travers de sa direction la Banque des territoires, est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs institutionnels et économiques locaux.

Elle intervient en qualité de financeur et d'investisseur avisé et de long terme dans des domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé, afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats entre acteurs publics et privés.

Elle accompagne les acteurs des territoires dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets d'avenir grâce à une large palette d'offres et de solutions : accompagnement amont et ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

Face aux effets de la crise sanitaire actuelle, qui touche ses territoires, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le 31 juillet 2020 une délibération cadre intitulée « Aix-Marseille-Provence, Relance et Renouveau », dont le plan s'articule autour de huit chantiers prioritaires pour relancer l'économie, favoriser l'inclusion sociale et accroître la transition écologique :

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

- Soutenir les secteurs économiques durement touchés : le commerce, le BTP, le tourisme, la culture et le sport ;
- Investir les filières santé et les activités "bas carbone" non délocalisables ;
- Engager un « Pacte de relocalisation » des activités productives ;
- Résorber les fractures (sociales, territoriales, numériques) et agir par l'éducation et l'insertion ;
- Viser 350 M€ d'investissements chaque année dans les transports alternatifs à la voiture individuelle ;
- Engager des projets urbains transformateurs, avec notamment un ambitieux plan de rénovation énergétique du bâti public et privé et intensifier nos cœurs de ville ;
- Protéger strictement et valoriser les espaces agricoles et naturels... même en ville ;
- Développer l'autonomie alimentaire et encourager les circuits courts.

Les orientations de ce plan « Relance et Renouveau » rejoignent pleinement les objectifs du plan de relance de 18,7 milliards que la Banque des Territoires met en œuvre dans le cadre de France Relance.

C'est dans ce cadre et en accompagnement de ces chantiers prioritaires que la Caisse des dépôts a souhaité s'engager aux côtés de la Métropole pour réussir ce renouveau, dans le cadre d'une convention-cadre signée le 26 novembre 2020.

Cette convention a permis de formaliser la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Caisse des Dépôts de renforcer leur coopération pour la relance et l'accompagnement au développement économique et social métropolitain sur la période 2020-2026.

En matière d'agriculture, la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage le lancement d'une étude visant à analyser l'organisation, les logiques concurrentielles et les besoins des filières alimentaires du territoire. En effet, l'agriculture locale rencontre des fragilités et des mutations structurelles, caractérisées par une diminution des exploitations et des actifs agricoles, une baisse des surfaces cultivées depuis 30 ans, une concentration des exploitations conjuguée au faible renouvellement ainsi qu'une forte exposition aux aléas climatiques et économiques. Pourtant, la capacité nourricière du territoire, évaluée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, montre des potentialités importantes en lien avec la diversité des productions méditerranéennes locales et les capacités productives. Ainsi, la production de blé dur, de riz, de légumes et de fruits couvre la totalité des besoins alimentaires théoriques locaux.

Sur un plan macroéconomique, il est constaté que les productions locales s'écoulent majoritairement sur les circuits longs de commercialisation souvent très concurrentiels. L'observatoire des prix et des marges met en évidence que les agriculteurs ne captent que 6 à 8 euros sur 100 euros de dépenses alimentaires. Parallèlement les variations de prix à la hausse observables pour le consommateur, ne sont généralement pas répercutées au niveau de la production.

Face à ce contexte particulier, l'étude proposée a pour objectif de :

- Comprendre et identifier le système alimentaire actuel (acteurs, flux, volumes...)
- Trouver les leviers de relocalisation des flux commerciaux vers notre territoire
- Trouver les leviers d'augmentation de la marge nette perçue par les agriculteurs

Au vu du large périmètre que regroupe la consommation locale, il a été décidé de centrer l'étude sur les filières nourricières végétales : maraichage, fruits et grandes cultures et de se concentrer sur les circuits impliquant plusieurs intermédiaires (expéditeurs, grossistes, grandes et moyennes surfaces, industries agro-alimentaires, distributeurs...).

Dans ce contexte, la Banque des territoires a été associée aux échanges préalables à l'engagement de l'étude. A cette occasion, elle a confirmé son souhait de participer au cofinancement de ce dossier.

Le démarrage de cette opération est aujourd'hui programmé en septembre 2021 et se déroulera sur 12 mois.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 80 000€ HT et 96 000€ en TTC et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Financement externe | | |
|---|--------------|---------------------|
| Caisse des dépôts et consignations/Banque des Territoires | 36% | 35 000 euros |
| Si autre cofinancier (préciser) | % | euros |
| Autofinancement | | |
| Métropole Aix-Marseille-Provence | 64% | 61 000 euros |
| TOTAL | 100 % | 96 000 euros |

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents. Une convention précisant les modalités de cofinancement est annexée à ce rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 033-8303/20/CM du 31 juillet 2020 adoptant le plan de relance de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N° FBPA 026-8753/20/BM du 20 novembre 2020 portant approbation de la convention cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Banque des Territoires.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Etude prospective sur l'organisation, les logiques concurrentielles et les besoins des filières alimentaires du territoire ».
- Que dans ce cadre il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et en particulier la Caisse des Dépôts et Consignations et d'approuver la convention de financement correspondante.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment la convention de cofinancement d'étude entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Métropole Aix- Marseille-Provence, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le Budget 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Chapitre 011 – Nature 62268 – Fonction 6312.

La recette correspondante sera constatée en section de fonctionnement - sur le Budget 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nature 74788 – Sous politique 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et circuits courts

Christian BURLE